

6 octobre 2023

Chère/cher Actionnaire,

**Modifications apportées à M&G (Lux) Optimal Income Fund (le « Fonds »),
un compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1 (la « Société »)**

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus, sauf si une définition différente est donnée ci-après.

Je vous informe par la présente de nos projets visant à supprimer l'obligation pour le Fonds de maintenir une notation moyenne pondérée environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») supérieure à la note ESG moyenne de son indice de référence, appelée « Orientation positive ESG ».

Toutes les autres caractéristiques ESG du Fonds resteront inchangées, y compris ses exclusions ESG existantes et l'obligation de détenir au moins 20 % de sa Valeur liquidative dans des investissements durables. Le Fonds restera également catégorisé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), qui concerne les fonds promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, tout en appliquant de bonnes pratiques de gouvernance.

La modification entrera en vigueur le jeudi 30 novembre 2023 (la « Date d'entrée en vigueur »), et la Politique d'investissement du Fonds et l'annexe précontractuelle seront mises à jour pour supprimer les mentions de l'Orientation positive ESG.

Aucune modification ne sera apportée à l'approche d'investissement du Fonds et la suppression n'entraînera aucune modification immédiate du portefeuille du Fonds, ni aucune modification significative de sa liquidité et de ses profils de risque.

Pourquoi cette modification survient-elle ?

L'Orientation positive ESG a été introduite en octobre 2021 pour soutenir la reclassification du Fonds de l'article 6 à l'article 8 en vertu du SFDR. Un engagement à détenir au moins 20 % d'investissements durables et des exclusions supplémentaires ont ensuite été introduits, ce qui a amélioré davantage les caractéristiques ESG du Fonds.

suite à la page suivante

Les exclusions ESG du Fonds sont actuellement conformes à celles appliquées à nos fonds à revenu fixe Planet + classés comme ESG Enhanced*. Actuellement, ces fonds n'appliquent pas d'Orientation positive ESG et nous pensons que la suppression de cette Orientation positive permettra d'adopter une approche plus cohérente de l'application des critères ESG dans notre offre à revenu fixe ESG Enhanced, ce qui la rend plus simple et plus cohérente pour les investisseurs.

Nous pensons que la suppression de l'Orientation positive ESG aidera également le Fonds à tirer le meilleur parti de la flexibilité permise par sa Stratégie d'investissement, car cette dernière continue à chercher une exposition à des flux de revenus optimaux pour ses actionnaires.

*Conformément à la classification ESG du Gestionnaire d'investissement, les Fonds ESG Enhanced viseront à atténuer les incidences négatives sur l'environnement et la société.

Autres modifications

- Modifications supplémentaires des informations figurant dans le Prospectus

Outre les modifications de la politique d'investissement, la section Classification ESG du Gestionnaire d'investissement du Fonds au sein de la Stratégie d'investissement sera mise à jour pour indiquer qu'elle est classée comme « Planet + / ESG Enhanced », tel que détaillé ci-dessus.

Enfin, nous profitons de cette occasion pour apporter des clarifications aux publications en :

- précisant, dans l'Objectif d'investissement, que le Fonds applique les critères ESG ; et en
- clarifiant les informations incluses dans la section Profil de l'investisseur type.

L'Annexe au verso de la présente lettre fournit une comparaison complète des informations actuelles et mises à jour du Prospectus pour le Fonds.

- Exclusions de Bonne gouvernance

Le Fonds exclut les investissements qui, après analyse, ne passent pas le test de bonne gouvernance du Gestionnaire d'investissement. Cela inclut actuellement des tests par rapport à l'indice Freedom House pour exclure des émetteurs de pays classés comme « non libres » par l'indice. À compter de la Date d'entrée en vigueur, l'indice Freedom House ne sera plus utilisé dans le cadre du test de Bonne gouvernance du Fonds. La modification n'entraînera aucun changement pour les participations du Fonds.

Frais administratifs et juridiques associés aux modifications

Tous les coûts juridiques et administratifs associés aux modifications seront à la charge de M&G.

Modification de votre investissement

Vous avez la possibilité de vendre vos parts ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société (sous réserve des taxes applicables le cas échéant), à tout moment conformément à nos conditions générales.

suite à la page suivante

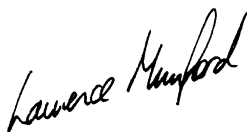
Pour plus d'informations

En cas de doute quant aux mesures à prendre ou pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G ou, pour toute question d'ordre opérationnel, notre équipe du **service client** par e-mail à l'adresse **csmandg@caceis.com** ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00. Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez contacter l'établissement en charge du service financier en Belgique : ABN AMRO Private Banking NV, sis Roderveldlaan 5 bus 4, 2600 Berchem, Belgique. Le Prospectus, les statuts et les états financiers de la SICAV (en anglais) et les documents d'information clefs (traduits en français et en néerlandais) sont disponibles gratuitement auprès du service financier belge

Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement. En cas de doute concernant la portée de ces modifications, veuillez demander l'avis d'un conseiller financier.

Sincères salutations,



Laurence Mumford
Chair, M&G (Lux) Investment Funds 1

Ci-joint : comparaison des publications actuelles et nouvelles du Prospectus pour M&G (Lux) optimal Income Fund

Annexe – Comparaison des publications actuelles et nouvelles du Prospectus pour M&G (Lux) optimal Income Fund.

Les paragraphes modifiés sont mis en évidence en **gras**.

Vous remarquerez que le texte diffère de celui figurant dans les Documents d'informations clés du Fonds (les DIC). Cela s'explique par le fait que le Prospectus décrit l'étendue complète des outils à la disposition du gestionnaire de fonds ainsi que les limites dans le cadre desquelles ils doivent être utilisés, tandis que les informations figurant dans les DIC fournissent une description plus brève. Les DIC basés sur les nouveaux Objectifs d'investissement ainsi que les nouvelles Politiques et Stratégies d'investissement seront disponibles pour consultation sur le site **www.mandg.com**

Sachez que dans tous les cas, les termes d'origine (en anglais) dans les informations du Fonds, présents dans la dernière version juridiquement applicable du Prospectus anglais approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) auront préséance sur toute traduction de ces termes.

Veillez noter que l'Approche d'investissement reste inchangée et n'est donc pas répertoriée ci-dessous.

Informations existantes sur le fonds (en vigueur jusqu'au mercredi 29 novembre 2023)	Informations mises à jour sur le fonds (en vigueur à compter du jeudi 30 novembre 2023)
Objectif d'investissement Le Fonds vise à fournir aux investisseurs un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) en fonction de l'exposition à des flux de revenus optimaux sur les marchés d'investissement.	Objectif d'investissement Le Fonds vise à fournir aux investisseurs un rendement total (croissance du capital plus revenu) en fonction de l'exposition à des flux de revenus optimaux sur les marchés d'investissement, tout en appliquant les Critères ESG.
Politique d'investissement Le Fonds investit au moins 50 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance, y compris des obligations de catégorie investment grade, des obligations à haut rendement, des titres non notés et des titres adossés à des actifs. Ces titres peuvent être émis par des gouvernements et leurs agences, ainsi que des autorités publiques, des entités quasi-souveraines, des organismes supranationaux et des entreprises. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans n'importe quel pays, y compris sur les marchés émergents, et ces titres peuvent être libellés dans quelque devise que ce soit. Au moins 80 % de la Valeur liquidative sera en EUR ou couverte en EUR. Alors que la durée totale du Fonds ne sera pas négative, le Fonds peut avoir une durée négative dérivée des marchés individuels à revenu fixe. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa Valeur liquidative dans des titres dont la notation est inférieure à « investment grade » et des titres non notés. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance dans lesquels le Fonds peut investir Le Fonds peut investir dans des titres de créance de Chine continentale libellés en CNY et négociés sur le Marché obligataire interbancaire chinois. Le Fonds peut également détenir jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance convertibles conditionnels et jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur liquidative dans des titres adossés à des actifs. Le Fonds est un fonds obligataire flexible qui permet d'investir dans un large éventail d'actifs à revenu fixe du	Politique d'investissement Le Fonds investit au moins 50 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance, y compris des obligations de catégorie investment grade, des obligations à haut rendement, des titres non notés et des titres adossés à des actifs. Ces titres peuvent être émis par des gouvernements et leurs agences, ainsi que des autorités publiques, des entités quasi-souveraines, des organismes supranationaux et des entreprises. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans n'importe quel pays, y compris sur les marchés émergents, et ces titres peuvent être libellés dans quelque devise que ce soit. Au moins 80 % de la Valeur liquidative sera en EUR ou couverte en EUR. Alors que la durée totale du Fonds ne sera pas négative, le Fonds peut avoir une durée négative dérivée des marchés individuels à revenu fixe. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa Valeur liquidative dans des titres dont la notation est inférieure à « investment grade » et des titres non notés. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance dans lesquels le Fonds peut investir Le Fonds peut investir dans des titres de créance de Chine continentale libellés en CNY et négociés sur le Marché obligataire interbancaire chinois. Le Fonds peut également détenir jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance convertibles conditionnels et jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur liquidative dans des titres adossés à des actifs. Le Fonds est un fonds obligataire flexible qui permet d'investir dans un large éventail d'actifs à revenu fixe du moment que le Gestionnaire des Investissements les juge

moment que le Gestionnaire des Investissements les juge intéressants en termes de valeur. En identifiant le flux de revenu optimal, le Fonds a également la flexibilité lui permettant d'investir dans des actions pour un maximum de 20 % de sa Valeur liquidative. Des informations supplémentaires concernant l'approche ESG du Fonds sont disponibles dans les critères ESG, en appliquant une Approche exclusive et une Orientation positive ESG, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds. Le Fonds peut également investir dans d'autres valeurs mobilières, des liquidités et quasi-liquidités, directement ou via des organismes de placement collectif (c'est-à-dire des OPCVM et autres OPC incluant les fonds gérés par M&G). Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement, de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats au comptant, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des swaps de défaut de crédit, des swaps sur rendement total, des swaps de taux d'intérêt et des titres indexés sur un risque de crédit. Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.	intéressants en termes de valeur. En identifiant le flux de revenu optimal, le Fonds a également la flexibilité lui permettant d'investir dans des actions pour un maximum de 20 % de sa Valeur liquidative. Le Fonds cherche à réaliser des investissements qui répondent aux Critères ESG, en appliquant une Approche d'exclusion, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds. Le Fonds peut également investir dans d'autres valeurs mobilières, des liquidités et quasi-liquidités, directement ou via des organismes de placement collectif (c'est-à-dire des OPCVM et autres OPC incluant les fonds gérés par M&G). Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement, de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats au comptant, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des swaps de défaut de crédit, des swaps sur rendement total, des swaps de taux d'intérêt et des titres indexés sur un risque de crédit. Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.
Stratégie d'investissement Approche d'investissement Le Gestionnaire des Investissements commence par une évaluation descendante de l'environnement macroéconomique, y compris les évolutions probables de la croissance, de l'inflation et des taux d'intérêt. Les résultats de cette analyse fournissent des informations permettant de décider du positionnement du Fonds quant à sa duration et à sa répartition entre les différentes catégories d'actifs obligataires. La sélection de crédits individuels basée sur une analyse ascendante des marchés des obligations d'entreprise effectuée par des analystes de crédit internes complète les points de vue du Gestionnaire d'investissement. Classification ESG du Gestionnaire des Investissements La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus.	Stratégie d'investissement Approche d'investissement Le Gestionnaire des Investissements commence par une évaluation descendante de l'environnement macroéconomique, y compris les évolutions probables de la croissance, de l'inflation et des taux d'intérêt. Les résultats de cette analyse fournissent des informations permettant de décider du positionnement du Fonds quant à sa duration et à sa répartition entre les différentes catégories d'actifs obligataires. La sélection de crédits individuels basée sur une analyse ascendante des marchés des obligations d'entreprise effectuée par des analystes de crédit internes complète les points de vue du Gestionnaire d'investissement. Classification ESG du Gestionnaire des Investissements Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced. La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus.
Profil de l'investisseur type Le Fonds est conçu pour les investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent allier revenu et croissance du capital dans un portefeuille composé pour au moins la moitié de titres de créance et qui cherchent un Fonds qui applique certains critères ESG lors de l'investissement. Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.	Profil de l'investisseur type Le Fonds est conçu pour les investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent allier croissance du capital et revenu dans un portefeuille dont au moins la moitié est investie dans des titres de créance et qui ont des préférences en matière de durabilité. Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser. Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.

Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds. Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.	Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.
--	---